e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

# E-learning
# Services échange et partage

MIRC

referent-mirc@esante-centre.fr

# Découvre les services régionaux – MIRC

e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

Cette présentation vous permet de découvrir les différents usages proposés par les services d'échange et de partage MIRC.

Pour toute demande ou pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, vous pouvez contacter le correspondant MIRC de votre établissement ou le référent régional à l'adresse suivante : referent-mirc@esante-centre.fr

Bonne initiation !

# Les services régionaux – MIRC

| | PACS | Archivage mutualisé | Echange & partage |
|---|---|---|---|
| **Cible** | Etablissements et structures non dotés d'un PACS ou souhaitant le renouveler | Etablissements et structures dotés d'un PACS | Tous les professionnels médicaux publics ou privés habilités quel que soit leur lieu d'exercice |
| **Principale fonction** | Assurer la gestion, le stockage et la diffusion des examens d'imagerie de manière sécurisée et centralisée. | Bénéficier d'une solution régionale mutualisée pour l'archivage long terme des examens d'imagerie chez un hébergeur agréé HDS. | Accéder aux examens d'imagerie, quel que soit leur site de production en région :<br>• Communauté de partage régional<br>• Diffusion externe |
| **Bénéfices recherchées** | Disposer d'une offre compétitive sans recourir à une consultation ou à une mise en concurrence | ➔Réduire les coûts d'archivage<br>➔Assurer la conservation des examens d'imagerie à long terme | ➔Améliorer la prise en charge du patient<br>➔Eviter la redondance des examens |

# Les services « échange & partage »

**Permettent d'accéder au dossier d'imagerie d'un patient, quel que soit leur lieu de production, dès que l'établissement producteur est adhérent au projet MIRC. Cet accès est possible si le patient ne s'est pas opposé au partage de ses données personnelles.**

## Les services d'échange et de partage sont constitués de 2 briques :




Ce service s'adresse aux **professionnels habilités des établissements** adhérents. Il permet d'accéder aux antériorité d'imagerie des autres établissements membres, **depuis le PACS** ou par le biais d'une URL sécurisée. Ce service à pour objectif d'améliore la prise en charge patient en facilitant le suivi de **l'évolutivité des maladie,** et le **diagnostic par comparaison**

L'affichage des images est dépendant du temps d'archivage qui peut-être plus ou moins long, **ce service n'est pas conseillé pour de la prise en charge en urgence.**




Ce service s'adresse aux **professionnels habilités exerçant en ville** ainsi qu'aux **établissements non adhérents à MIRC**. Il permet d'accéder au dossier d'imagerie via le portail sécurisé Vue Share, accessible partout en France, depuis un navigateur internet. L'accès est conditionné à une authentification par carte CPS et à la saisie d'un code de partage transmis par le patient.

Ce dispositif repose sur la remise, par le patient, d'un **courrier code de partage**, généré par l'etablissement producteur.

# Conditions de mise en œuvre des services - MIRC

## 1 Le conventionnement de votre établissement ou strucutre de santé avec le GRADeS CVL

### Les principales implications du conventionnement :

- Désignation d'un Correspondant MIRC dans votre établissement
- Définition et respect de la gestion des droits d'accès et des conditions d'utilisation des services échange et partage
- Respect du contenu et des modalités d'information au patient
- Gestion des demandes patients (demande opposition/demande d'accès à l'imagerie)
- Collaboration avec le GRADeS CVL pour le suivi des traces de partage ou d'accès aux examens dans le cadre des usages
- Participation à la gouvernance régionale du projet échange et partage MIRC

## 2 La signature de la charte échange et partage

Tout professionnels d'établissement souhaitant accéder aux examens d'imagerie via les communautés de partage régionale doit avoir signer la **charte d'E&P** et réaliser la **formation e-learning**

# Conditions à la mise en œuvre des services - MIRC

Le service de communauté de partage s'appuient sur le **consentement implicite** du patient.

Le service de diffusion externe s'appuie sur un **consentement explicite** du patient, il fourni le courrier code de partage.

## 3 Une information préalable du patient au partage de ces examens par l'établissement producteur

**L'information du patient est obligatoire et doit être diffusée à tous les niveaux de prise en charge**

- Information par l'établissement producteur de l'examen : par voie d'affichage (affiche + note) et dès que possible à l'oral en présence du patient
- Contenu et modalités d'information patient communs à tous les établissements ou structures de santé participant au service
- Seulement en cas d'urgences vitales, le ou les examens peuvent être partagés sans information préalable du patient

## 4 Gestion des demandes d'opposition au partage par le patient

- Le patient dispose de la possibilité de s'opposer au partage **d'un ou plusieurs examens, ou de la totalité de ses examens** (antérieurs et futurs) via un formulaire de demande patient.
- Elles doivent être **centralisées au niveau du correspondant MIRC** et de la direction des usagers de votre établissement pour être traitées selon les directives indiquées dans la **convention Echange & Partage**

1

# Communauté de partage régional

Comment visualiser les antériorité d'un patient ?

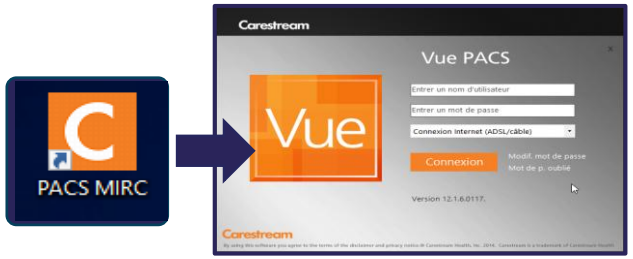
Quels sont les établissements partenaires ?

Comment comparer des examens provenant d'un autre établissement ?

# Communauté de partage régional :
# Rechercher les antériorités de mon patient

e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

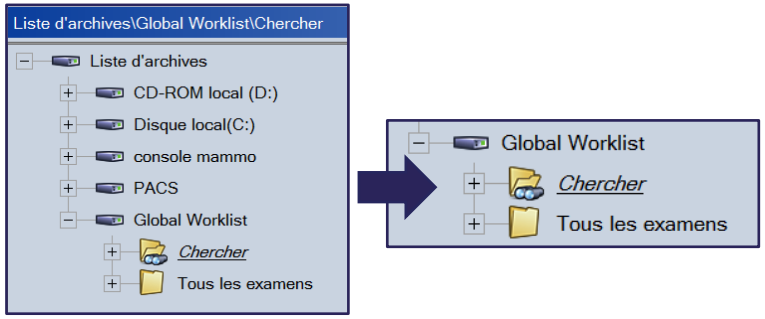
**1**




## Accéder aux antériorités d'imagerie depuis Vue PACS (PACS)

- **Vue Pacs :** Accès réservé aux signataires de la charte échange et partage, fournie par le correspondant MIRC
- Entrer vos identifiants (Utilisateur = matricule)

**2**







- La communauté MIRC apparait sous le répertoire « **Global Worklist** »
- Cliquer sur le repertoire « tout les examens »
- Les examens d'un patient provenant des 2 dossiers peuvent être comparés

**3**

| Nom du patient | ID du patient | Date de naissance | Date ❷ | Modalités | A un compte rendu | Nombre d'... | ID du site | Émetteur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| test,test* ❶ | | | | | | | ❸ | ❹ |
| Test, Test | xx | 06/06/2012 | 07/06/2012 | RF | N | 3 | 423 | csrom41200 |
| Test, Test | 4547 | Inconnu | 02/11/2013 | RF | N | 2 | 423 | csrom41200 |

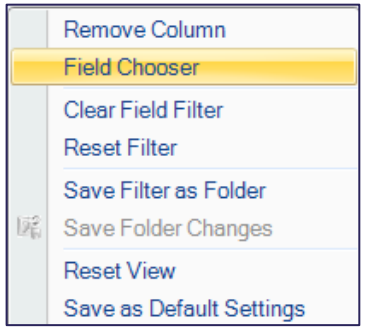
❶ Entrer les critères de recherche (nom,prénom). Appliquer les mesures d'identitovigilance (date de naissance, homonymie) - *pour étendre la recherche.
❷ Limiter la recherche sur la période de l'examen recherché
❸ ID du site et Emetteur déterminent l'établissement où a été fait l'examen
❸ ❹ L'émetteur est le nom du serveur PACS. Il est basé sur le code postal de l'établissement

➡ **Pour ouvrir un examen, double clic sur la ligne de l'examen**

# Communauté de partage régional :
# Rechercher les antériorités de mon patient

e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

**4**




**Filtrer les données** de l'archive en définissant des critères :

- Cliquez avec le bouton droit sur l'en-tête d'une colonne et choisissez sélecteur de champs.
- Faites glisser le champ à afficher jusqu'à l'emplacement souhaité.

**Pour enregistrer un filtre** en tant que dossier :

- Cliquez avec le bouton droit sur la fenêtre et choisissez Enregistrer le filtre comme dossier.
- Cliquez sur Enregistrer le filtre comme dossier  dans l'onglet Afficher de la barre d'outils.

## Remarques

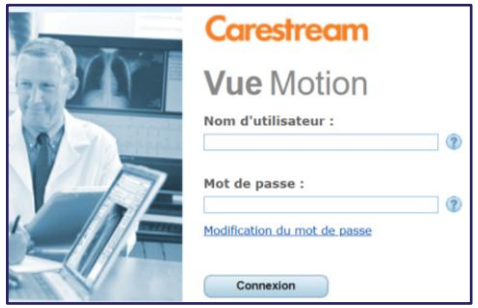
- Un examen récent (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher, l'examen n'étant pas encore présent sur le Data Center
- Les examens d'un même patient réalisés dans des établissements différents n'apparaissent pas dans l'historique du patient
- Le PACS considère que les examens d'établissements différents sont des examens de patients différents (IPP différents)
- Les examens d'établissements différents ne peuvent être modifiés
- Il est déconseillé d'utiliser la communauté régionale pour lire les examens de votre établissement, car ce lien utilise la bande passante inutilement.

# Communauté de partage régional :
# Rechercher les antériorités de mon patient

e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

**1**




## Accéder aux antériorités d'imagerie depuis Vue Explorer (web)

- Uitliser sur le bureau Windows l'icône « **PACS Web** » afin de se connecter au PACS.
- Se connecter au PACS Vue Explorer avec les mêmes identifiants PACS.
  LettresMatricule + Mot de passe habituel du PACS.

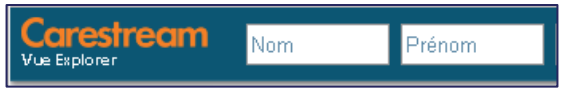
**2**




- Cliquer sur l'arborescence « **MIRC**».

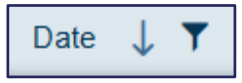
**3**

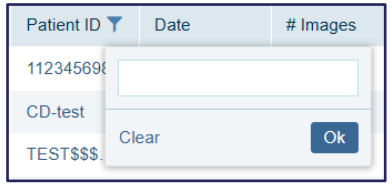





- En recherche libre, possible de saisir « nom,prenom, sexe, date de naissance, H/F »

**4**




- Possibilité de filtre sur les colonnes du tableau de résultat.
- Possibilité d'enregistrer les filtres.

➡ **Pour ouvrir un examen, double clic sur la ligne de l'examen**

# Communauté de partage régional :
# Les etablissements partenaires - MIRC

e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

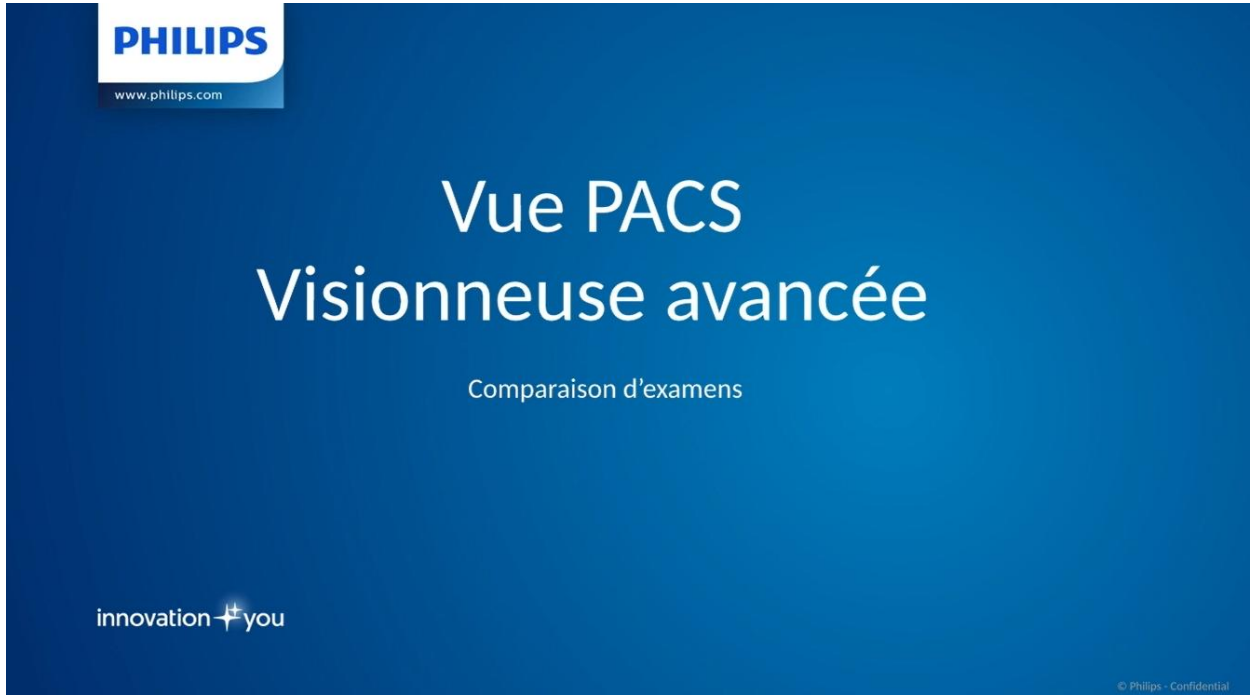
| CENTRES | Champ EMETTEUR | Champ SITE |
|---|---|---|
| Amboise Château-Renault (CHIC) | csamb37400 | 426 |
| Blois (CH) | cschb41000 | 414 |
| Bourges (CH) | csbrg18000 | 402 |
| Chartres (CH) | cscha28630 | 409 |
| Châteaudun (CH) | cschd28200 | 412 |
| Châteauroux – Le blanc (CH) | cscht36019 | 403 |
| Dreux (CH) | csdrx28000 | 407 |
| Gien (CH) | CH_GIEN | 427 |
| Issoudun (CH) | csiss36105 | 424 |
| Loches (CH) | csloc37600 | 406 |
| Nogent le Rotrou (CH) | csngr28401 | 208 |
| Orléans (CHR) | csorl45000 | 213 |
| Pithiviers (CH) | cspit45300 | 418 |
| Romorantin (CH) | csrom41200 | 423 |
| Tours (CHRU) | cstrs37000 | 401 |
| Vierzon (CH) | cschv18100 | 415 |
| St Amand Montrond (CH) | cssam18200 | 419 |
| Centre St Jean – St Doulchard | scsosj18230 | 421 |
| Vendôme (CH) | csven41106 | 425 |
| CH Montargis (CHAM) | csami45207 | 1426 |

| CENTRES IMAGERIE | Champ EMETTEUR | Champ SITE |
|---|---|---|
| IMAGERIE 37 Imagerie en coupe j-1 | csima37542 | 1407 |
| IMEGA j-1 | csgat45200 | 1414 |
| CIBER CHTX j-1 | cschx36000 | 1408 |

Mise à jour Octobre 2026

MIRC

# Communauté de partage régional :
# Comparaison d'examens avec des IPP différents




https://youtu.be/D-hrrDpB2os

2

# Diffusion externe

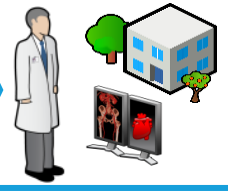
Comment transmettre les résultats d'examens d'imagerie à la médecine de ville ?

# Diffusion externe à la médecine de ville

e·Santé Centre-Val·de·Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

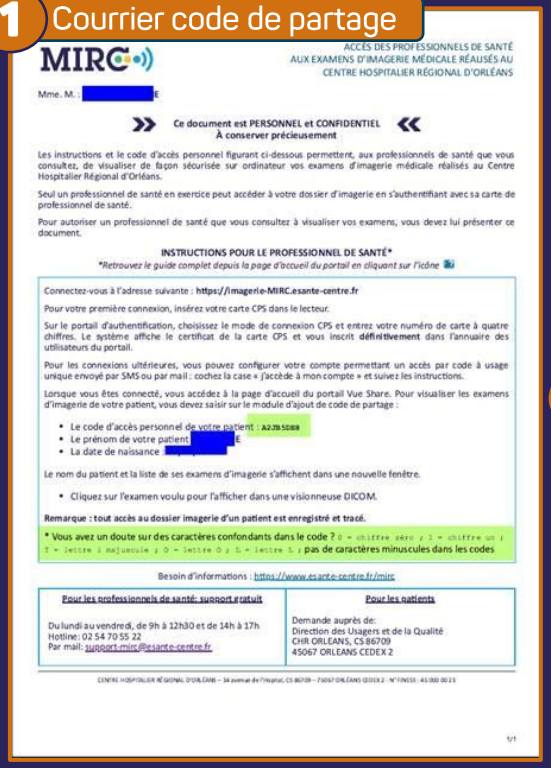


Edition et remise du courrier code de partage au patient par l'établissement producteur de l'examen



Accès par le Professionnel de Santé aux images et compte-rendu depuis le portail VueShare, suite à la remise du code de partage par le patient

## 1 Courrier code de partage



MIRC

ACCÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ AUX EXAMENS D'IMAGERIE MÉDICALE RÉALISÉS AU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS

Mme. M. : [redacted]

Ce document est PERSONNEL et CONFIDENTIEL
À conserver précieusement

Les instructions et le code d'accès personnel figurant ci-dessous permettent, aux professionnels de santé que vous consultez, de visualiser de façon sécurisée sur ordinateur vos examens d'imagerie médicale réalisés au Centre Hospitalier Régional d'Orléans.

Seul un professionnel de santé en exercice peut accéder à votre dossier d'imagerie en s'authentifiant avec sa carte de professionnel de santé.

Pour autoriser un professionnel de santé que vous consultez à visualiser vos examens, vous devez lui présenter ce document.

INSTRUCTIONS POUR LE PROFESSIONNEL DE SANTÉ*

*Retrouvez le guide complet depuis la page d'accueil du portail en cliquant sur l'icône

Connectez-vous à l'adresse suivante : https://imagerie-MIRC.esante-centre.fr

Pour votre première connexion, insérez votre carte CPS dans le lecteur.

Sur le portail d'authentification, choisissez le mode de connexion CPS et entrez votre numéro de carte à quatre chiffres. Le système affiche le certificat de la carte CPS et vous inscrit **définitivement** dans l'annuaire des utilisateurs du portail.

Pour les connexions ultérieures, vous pouvez configurer votre compte permettant un accès par code à usage unique envoyé par SMS ou par mail : cochez la case « J'accède à mon compte » et suivez les instructions.

Lorsque vous êtes connecté, vous accédez à la page d'accueil du portail Vue Share. Pour visualiser les examens d'imagerie de votre patient, vous devez saisir sur le module d'ajout de code de partage :

- Le code d'accès personnel de votre patient : A2.79.5088
- Le prénom de votre patient : [redacted]
- La date de naissance : [redacted]

Le nom du patient et la liste de ses examens d'imagerie s'affichent dans une nouvelle fenêtre.

- Cliquez sur l'examen voulu pour l'afficher dans une visionneuse DICOM.

**Remarque : tout accès au dossier imagerie d'un patient est enregistré et tracé.**

* Vous avez un doute sur des caractères confondants dans le code ? 0 = chiffre zéro ; 1 = chiffre un ; I = lettre i majuscule ; O = lettre o ; L = lettre L ; pas de caractères minuscules dans les codes

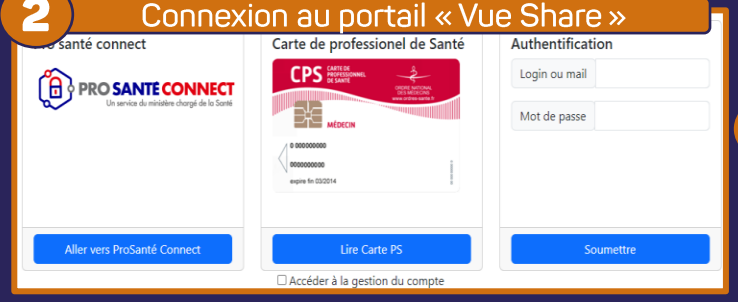
Besoin d'informations : https://www.esante-centre.fr/mirc

| Pour les professionnels de santé: support restreint | Pour les patients |
|---|---|
| Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 14h à 17h<br>Hotline: 02 54 70 55 22<br>Par mail: support-mirc@esante-centre.fr | Demande auprès de:<br>Direction des Usagers et de la Qualité<br>CHR ORLEANS, CS 86709<br>45067 ORLEANS CEDEX 2 |

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL D'ORLÉANS – 14 avenue de l'Hôpital, CS 86709 – 45067 ORLÉANS CEDEX 2 – N° FINESS : 45 000 30 21

1/1

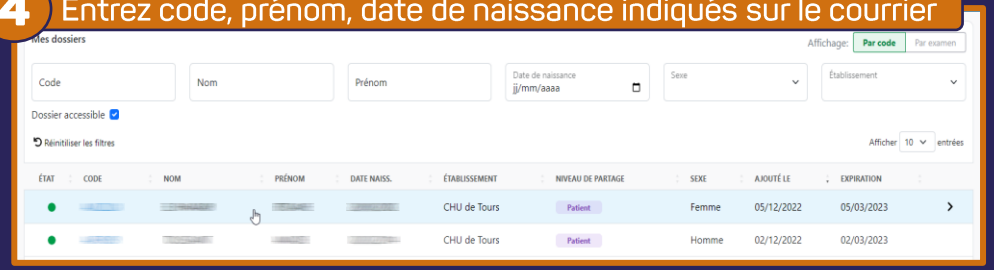
## 2 Connexion au portail « Vue Share »



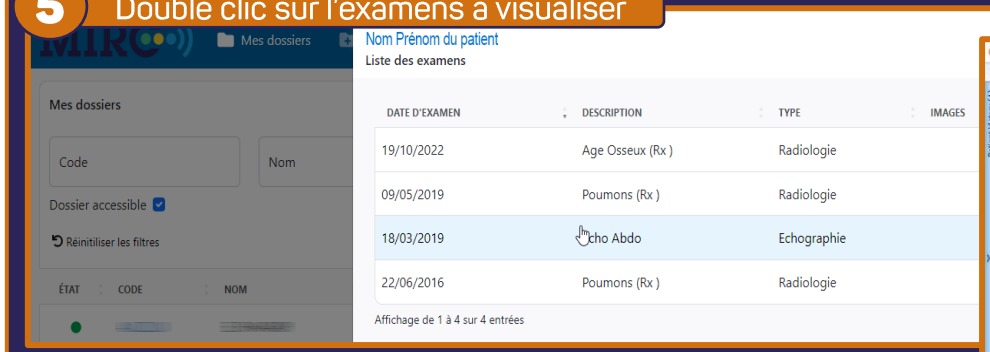

## 3 Ajouter un dossier

*S'il s'agit d'un nouveau patient, ajoutez son dossier avant d'entrer le code de partage*

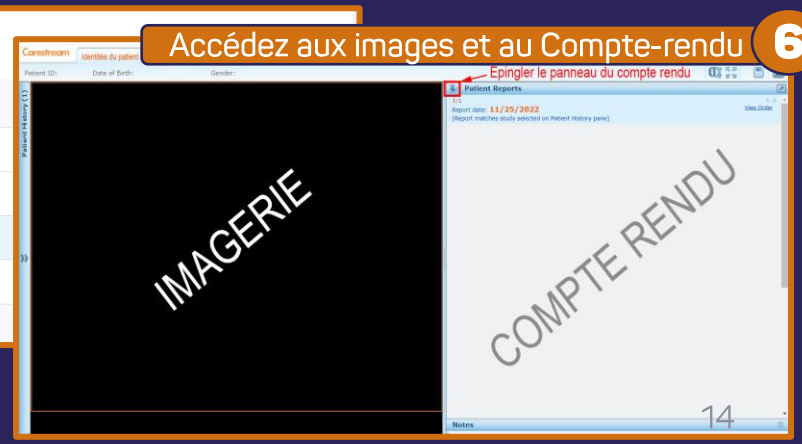
## 4 Entrez code, prénom, date de naissance indiqués sur le courrier




## 5 Double clic sur l'examens à visualiser




## 6 Accédez aux images et au Compte-rendu

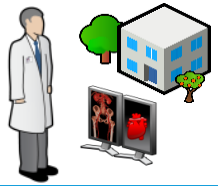



**Lien vers guide utilisateur**

# Diffusion externe à la médecine de ville



Edition et remise du courrier code de partage au patient par l'établissement producteur de l'examen



Accès par le Professionnel de Santé aux images et compte-rendu depuis le portail VueShare, suite à la remise du code de partage par le patient

## Remarques

**Pour l'établissement producteur :**

- Un délai sécuritaire de 8 minutes entre l'enregistrement administratif du patient et la génération du courrier code de partage, doit être respecté pour générer correctement son code.
- Le code de partage est unique pour chaque patient, par établissement.
- Le courrier code de partage est remis au patient à chaque passage en établissement.
- La transmission du courrier par le patient matérialise son consentement.
- Le service de diffusion externe évoluera progressivement vers un accès simple aux images médicales. directement depuis le DMP du patient, via la solution DRIMbox.
- Vue Share n'est pas un portail patient, seul les professionnels habilités y accèdent au moyen de leur CPS/eCPS

**Pour le professionnel accédant :**

- Le courrier code de partage donne accès aux examens produits par l'établissement, pour le patient.
- Les examens sont visibles depuis VueShare, 24h après leur production.
- Tout professionnel habilité peut accéder aux examens depuis VueShare, partout en France.

3

# QUIZ

Montrez que vous êtes incollabe sur les services d'echange et partage MIRC !

# QUIZ – Services d'échange & partage

**Il est conseillé d'utiliser la communauté de partage régional pour lire les examens de votre établissement**

Vrai

Faux

# QUIZ – Services d'échange & partage

**Il est conseillé d'utiliser la communauté de partage régional pour lire les examens de votre établissement**

Vrai

Faux

Il est déconseillé d'utiliser la communauté de partage régional pour lire les examens de votre établissement, car ce lien utilise la bande passante inutilement.

# QUIZ – Services d'échange & partage

**Tout professionnels d'établissement souhaitant accéder aux examens d'imagerie via les communautés de partage régionale doit signer la charte d'E&P et réaliser la formation e-learning**

Vrai

Faux

# QUIZ – Services d'échange & partage

**Tout professionnels d'établissement souhaitant accéder aux examens d'imagerie via les communautés de partage régionale doit signer la charte d'E&P et réaliser la formation e-learning**

Vrai

Faux

Toute consultation d'informations médicales via la communauté de partage régional fait l'objet d'un enregistrement nominatif. Des contrôles qualité sont réalisés pour garantir un respect des droits d'accès.

# QUIZ – Services d'échange & partage

**<u>Concernant la communauté de partage régionale</u> : Un examen produit récemment (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher**

Vrai

Faux

# QUIZ – Services d'échange & partage

**<u>Concernant la communauté de partage régionale</u> : Un examen produit récemment (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher**

Vrai

Faux

Un examen récent (moins de 4h) peut être plus lent à s'afficher, l'examen n'étant pas encore présent sur le Data Center. L'affichage des images est dépendant du temps d'archivage qui peut-être plus ou moins long. **Ce service est déconseillé pour de la prise en charge en urgence.**

# QUIZ – Services d'échange & partage

**<u>Concernant le service de diffusion externe</u> : Les examens sont visibles depuis VueShare, immédiatement après leur production.**

Vrai

Faux

# QUIZ – Services d'échange & partage

**<u>Concernant le service de diffusion externe</u> : Les examens sont visibles depuis VueShare, immédiatement après leur production.**

Vrai

Faux

Les examens sont visibles depuis le portail de diffusion externe « VueShare », **environs 24h** après leur production, en raison du délai de synchronisation entre les données d'imagerie stockées sur le PACS de l'établissement producteur et l'archivage de ces même données sur le Data Center.

# QUIZ – Services d'échange & partage

**Un patient originaire de Lille, venu en région Centre pour visiter les châteaux de la Loire, a dû réaliser un examen d'imagerie dans votre établissement, à la suite d'une chute. Son médecin traitant, exerçant à Lille, souhaite accéder à cet examen.**

Impossible pour le médecin traitant, car il n'exerce pas en région Centre-Val de Loire

le médecin traitant peut accéder à l'examen depuis VueShare, grâce à la transmission du courrier code de partage par son patient

# QUIZ – Services d'échange & partage

**Un patient originaire de Lille, venu en région Centre pour visiter les châteaux de la Loire, a dû réaliser un examen d'imagerie dans votre établissement, à la suite d'une chute. Son médecin traitant, qui exerce à Lille, souhaite accéder à cet examen.**

Impossible pour le médecin traitant, car il n'exerce pas en région Centre-Val de Loire

le médecin traitant peut accéder à l'examen depuis VueShare, grâce à la transmission du courrier code de partage par son patient

Pour les établissements ayant déployé le service de diffusion externe à la médecine de ville, les examens produits sont visibles depuis le portail de diffusion externe « VueShare » partout en France, au moyen de la carte CPS/eCPS et d'une connexion à un navigateur internet. Ce service a pour vocation d'évoluer vers la solution DRIMBox.

e-Santé Centre-Val-de-Loire
LE GROUPEMENT RÉGIONAL

# Merci de votre attention

Vous venez d'effectuer avec succès votre formation aux services d'Echange et Partage !

Vous pouvez consulter et signer votre consentement et Charte afin de disposer des droits d'accès aux services Echange et Partage

En cas de questions, contacter le correspondant MIRC de votre établissement ou le référent régional referent-mirc@esante-centre.fr